

S.N.T.P.C.T.

Adhérent à Euro-MEI - Bruxelles -

10 rue de Trétaigne 75018 Paris

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr

Site : www.sntpct.fr

Fondateur en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – Autonome depuis 1981, il est confirmé représentatif par le Ministère du Travail au plan national et professionnel conformément aux Art. L 133-2 et suivants du Code du Travail.

Paris, le 7 avril 2008

M. le Président
Commission sociale
FICAM

R.A.R.

M. le Président,

Vu le vif mécontentement que les techniciens ont manifesté et dont ils vous ont fait part, et saisis par nombre d'entre eux, travaillant pour le compte des entreprises de prestation de service pour la télévision que vous représentez, nous vous demandons de bien vouloir, dans les meilleurs délais, ouvrir une négociation sur un accord de révision des dispositions conventionnelles en vigueur et à venir.

En effet, cet accord devant modifier certaines des dispositions de la Convention collective de l'Audio-vidéo informatique qui est étendue et toujours en vigueur à ce jour, Cet accord devant également constituer un avenant au texte de la convention qui devrait lui être substitué.

Cette négociation porte notamment sur les revendications suivantes : organisation du travail et conditions de travail et de rémunération – durée de la journée de travail – temps de déplacements et modalités de rémunération de ces temps – temps de repos – frais de transports – revalorisation des salaires minima garantis – taux de majoration : des heures supplémentaires ; du travail du dimanche ; des jours fériés ; des heures de nuit – réexamen de certains titres et définitions de fonctions – clause de priorité de réembauche.

Dans l'attente d'une date et d'une heure que vous proposerez, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidence...